



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-320

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-09-24-034 - 2020-077 DELEGATION SIGNATURE POLITIQUE MEDICALE RECHERCHE ET PARTENARIATS (3 pages)	Page 4
75-2020-09-24-016 - Délégation de signature - Délégation particulière à Madame Laure NGUYEN dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 8
75-2020-09-24-017 - Délégation de signature - Délégation particulière à Madame Nadine PHAN dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 10
75-2020-09-24-019 - Délégation de signature - Délégation particulière à Madame Noémie SCHOEBEL dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 12
75-2020-09-24-015 - Délégation de signature - Délégation particulière à Madame Sylvie LEUWERS dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 14
75-2020-09-24-020 - Délégation de signature - Délégation particulière à Monsieur Olivier SCHRAM dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 16
75-2020-09-24-018 - Délégation de signature - Délégation particulière à Monsieur Stéphane PIERREFITTE dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 18
75-2020-09-24-029 - Délégation n° 2020-075 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES SOINS (2 pages)	Page 20
75-2020-09-24-035 - Délégation n° 2020-078 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION (7 pages)	Page 23
75-2020-09-24-021 - Délégation n° 2020-083 DELEGATION DE SIGNATURE DELEGATION PARTICULIERE AUX AFFAIRES GENERALES (1 page)	Page 31
75-2020-09-24-027 - Délégation n°2020-066 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES ACHATS, DE LA LOGISTIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (3 pages)	Page 33
75-2020-09-24-032 - Délégation n°2020-067 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION (2 pages)	Page 37
75-2020-09-24-036 - Délégation n°2020-068 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION, DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES (4 pages)	Page 40
75-2020-09-24-040 - Délégation n°2020-069 DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR DU SITE SAINTE-ANNE (2 pages)	Page 45
75-2020-09-24-041 - Délégation n°2020-070 DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR DU SITE MAISON-BLANCHE (2 pages)	Page 48

75-2020-09-24-023 - Délégation n°2020-071 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT BUREAU DE LA LOI (4 pages)	Page 51
75-2020-09-24-024 - Délégation n°2020-072 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT RELATIONS AVEC LES USAGERS (3 pages)	Page 56
75-2020-09-24-025 - Délégation n°2020-073 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT ETAT CIVIL (3 pages)	Page 60
75-2020-09-24-026 - Délégation n°2020-074 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT AFFAIRES JURIDIQUES (2 pages)	Page 64
75-2020-09-24-033 - Délégation n°2020-076 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE, DE LA RECHERCHE, DU MEDICO-SOCIAL, DES PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION POLITIQUE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE (6 pages)	Page 67
75-2020-09-24-037 - Délégation n°2020-079 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION, DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES ADMISSIONS – FACTURATION - REGIE (6 pages)	Page 74
75-2020-09-24-038 - Délégation n°2020-080 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION, DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES FINANCES ET CONTROLE DE GESTION (4 pages)	Page 81
75-2020-09-24-022 - Délégation n°2020-081 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DE LA COMMUNICATION (2 pages)	Page 86
75-2020-09-24-030 - Délégation n°2020-082 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION GENERALE (2 pages)	Page 89
75-2020-09-24-031 - Délégation n°2020-084 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DE L'INGENIERIE, DES TRAVAUX, DE LA MAINTENANCE ET DU PATRIMOINE (3 pages)	Page 92
75-2020-09-24-039 - Délégation n°2020-085 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DU POLE NEUROSCIENCES (2 pages)	Page 96
75-2020-09-24-028 - Délégation n°2020-086 DELEGATION DE SIGNATURE COMMISSION DES MARCHES (2 pages)	Page 99

### **Préfecture de Police**

75-2020-09-25-002 - Arrêté n°2020-00768 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne. (12 pages)	Page 102
---	----------

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-034**

**2020-077 DELEGATION SIGNATURE POLITIQUE  
MEDICALE RECHERCHE ET PARTENARIATS**

Délégation n°2020-077

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE, DE LA RECHERCHE, DU MEDICO-SOCIAL, DES  
PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION**

**POLITIQUE MEDICALE, DE LA RECHERCHE, DES PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Aurélien DELAS au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Cléa BLOCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Aurélien DELAS, Directeur de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation** à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- tous bordereaux, mandats et attestations de services faits,

## Article 2

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Aurélien DELAS, est donnée à **Madame Cléa BLOCH, Directrice adjointe de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- tous bordereaux, mandats et attestations de services faits.

## Article 3

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité, de Monsieur Aurélien DELAS et de Madame Cléa BLOCH, est donnée à **Madame Marie-Alix BOURGEOIS, Attachées d'Administration Hospitalières**, bureau des affaires médicales, à la direction de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation, à l'effet de signer au nom du Directeur, les correspondances et actes internes concernant la gestion courante du personnel médical.

## Article 4

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Marie-Alix BOURGEOIS, est donnée à **Monsieur Souleymane DIAWARA, Adjoint des Cadres Hospitaliers**, et à **Madame Julie DE SMET, Adjoint des Cadres**, bureau des affaires médicales, à la direction de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats, et de la documentation, à l'effet de signer au nom du Directeur, les correspondances et actes internes concernant la gestion courante du personnel médical.

## Article 5

Délégation est donnée à **Monsieur Khaoussou SYLLA, Ingénieur, Responsable de la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation**, à la direction de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- les courriers et formulaires de demande d'autorisation d'essais cliniques,
- les courriers et formulaires relatifs aux demandes d'amendements des projets de recherche,
- les contrats de collaboration recherche et avenants,
- les factures pour paiement relatives aux UF recherche,
- les demandes de mandatement indemnités patients relatifs aux UF recherche,
- les factures pour mandatement sur les UF recherche,
- les lettres d'information relatives à la mise en place d'un projet de recherche,
- les commandes de recherche,
- les fiches budgétaires relatives aux projets de recherche,

- les ordres de missions pour les déplacements dans le cadre des projets de recherche,
- les congés annuels et autorisations d'absence du personnel de la délégation à la recherche clinique et à l'innovation.

#### **Article 6**

##### ***Bibliothèques Médicales du GHU Paris***

Délégation est donnée à **Madame Catherine LAVIELLE, Responsable des Bibliothèques Médicales** à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité des Bibliothèques Médicales à l'exclusion des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord cadre) liées à l'activité des Bibliothèques Médicales pour un montant inférieur à 25.000 € Hors Taxes, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,
- les commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité des Bibliothèques Médicales,
- toutes attestations de service fait liées aux prestations concernant l'activité des Bibliothèques Médicales,
- les achats de proximité ou en ligne inférieurs à 1 500 euros avec la carte achat, pour les Bibliothèques Médicales.

#### **Article 7**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

#### **Article 8**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-016**

**Délégation de signature - Délégation particulière à  
Madame Laure NGUYEN dans le cadre de la garde de  
direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Madame Laure NGUYEN dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Laure NGUYEN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

## DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Laure NGUYEN, Directrice adjointe chargée des activités médico-sociales du GHU Paris**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3215-4 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-017**

**Délégation de signature - Délégation particulière à  
Madame Nadine PHAN dans le cadre de la garde de  
direction**

**DELEGATION DE SIGNATURE**  
**Délégation particulière à Madame Nadine PHAN dans le cadre de la garde de direction**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Madame Nadine PHAN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Nadine PHAN, Directrice des soins**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3215-4 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD

Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-09-24-019

Délégation de signature - Délégation particulière à  
Madame Noémie SCHOEBEL dans le cadre de la garde de  
direction

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Madame Noémie SCHOEBEL dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Noémie SCHOEBEL au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

## DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des Ressources Humaines**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3215-4 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-015**

**Délégation de signature - Délégation particulière à  
Madame Sylvie LEUWERS dans le cadre de la garde de  
direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Madame Sylvie LEUWERS dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Sylvie LEUWERS au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

## DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Sylvie LEUWERS, Coordinatrice Générale des Soins**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3215-4 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-09-24-020

Délégation de signature - Délégation particulière à  
Monsieur Olivier SCHRAM dans le cadre de la garde de  
direction

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Monsieur Olivier SCHRAM dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Olivier SCHRAM au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

## DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Monsieur Olivier SCHRAM, Directeur adjoint** à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3215-4 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-09-24-018

Délégation de signature - Délégation particulière à  
Monsieur Stéphane PIERREFITTE dans le cadre de la  
garde de direction

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Monsieur Stéphane PIERREFITTE dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Stéphane PIERREFITTE au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

## DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Monsieur Stéphane PIERREFITTE, Directeur de l'innovation technologique et des systèmes d'information, Directeur des sites Maison Blanche**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3215-4 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** - Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-029**

**Délégation n° 2020-075**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**DIRECTION DES SOINS**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES SOINS**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 et D.6143 – 33 à D.6143-35 ;
- Vu le décret n° 2014-7 du 07 janvier 2014 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps des Directeurs des Soins ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Sylvie LEUWERS au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Madame Nadine PHAN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Madame Sylvie LEUWERS, Directrice des soins, Coordinatrice générale des soins**, à effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ladite direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- tous protocoles de soins mis en œuvre dans le cadre du projet de soins du GHU Paris,
- toutes affectations de l'encadrement supérieur.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Sylvie LEUWERS, délégation est donnée à **Madame Nadine PHAN, Directrice des Soins**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les documents énumérés à l'article 1.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Sylvie LEUWERS et de Madame Nadine PHAN, délégation est donnée à **Madame Cécile BERGOT, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Marie-Hélène CREACHCADEC, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Dominique DESTRIAT, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Corinne POIRIER, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Nathalie SAINT-ETIENNE, Cadre supérieure de santé** et à **Madame Dominique GONTIER, Cadre de santé**, à effet de signer :

- les conventions de stage des étudiants et élèves paramédicaux,
- les propositions d'affectation et de mobilité des personnels paramédicaux,
- les ordres de missions des personnels paramédicaux.

## **Article 4**

Chaque délégataire rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée.

## **Article 5**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 6**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-035**

**Délégation n° 2020-078**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET  
DE LA FORMATION**

Délégation n° 2020-078

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET  
DE LA FORMATION**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Noémie SCHOEBEL au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Monsieur Antoine BURNIER au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Monsieur Habib BEKHTI au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Christine ROBIN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

## DECIDE

### ➤ Première partie

#### Dispositions relatives à la Direction des Ressources Humaines

##### Article 1

Délégation est donnée à **Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des Ressources Humaines et de la Formation**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction,
- tous contrats et conventions, hors marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- tous documents, actes, décisions, attestations, imprimés ou certificats se rapportant à :
  - o la gestion des mouvements (entrées et sorties),
  - o la gestion des carrières,
  - o la paie et les déclarations auprès des organismes sociaux,
  - o les concours,
  - o les instances,
  - o les procédures disciplinaires,
  - o les contentieux,
  - o la gestion de l'absentéisme,
  - o la gestion des grèves et des droits syndicaux,
  - o l'engagement des dépenses gérées par la Direction des Ressources Humaines (dont intérim, frais médicaux, congés bonifiés).

##### Article 2

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Noémie SCHOEBEL, est donnée à **Monsieur Antoine BURNIER, Directeur adjoint des Ressources Humaines**, et à **Monsieur Habib BEKHTI, Directeur adjoint des Ressources Humaines** à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les documents mentionnés à l'article 1.

##### Article 3

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Noémie SCHOEBEL, de Monsieur Antoine BURNIER et de Monsieur Habib BEKHTI, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 1, est donnée à :

- **Madame Laurence LEGALLOIS-NOVIANT, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines**,
- **Madame Maylis BOXBERGER, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines**.

#### **Article 4**

Délégation est donnée à **Madame Laurie DOREAU**, à **Monsieur Gaëtan LOUCHET**, à **Madame Charlotte MANOUX**, à **Madame Elodie DECHORGNAT** et à **Madame Véronique SIRAMY, Adjoints des cadres hospitaliers à la Direction des Ressources Humaines**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents suivants :

- les courriers de convocation aux visites médicales,
- les attestations et certificats de travail,
- les réponses négatives aux demandes d'emploi,
- toutes correspondances relatives à l'organisation et à la gestion administrative des concours,
- les états des services, certificats de présence et attestations de salaire et de travail,
- les lettres de rappel, dont celles relatives à l'envoi de justificatifs,
- les courriers de transmission des dossiers au comité médical et à la commission de réforme,
- les dossiers de validation de service,
- les courriers relatifs aux retraites à destination des agents et des organismes de retraite,
- les demandes d'attestation mensuelle d'actualisation,
- les ordres de mission et/ou toutes correspondances liées aux ordres de mission sans frais,
- les attestations destinées à Pôle Emploi,
- les conventions de stage,
- les fiches navettes.

#### ➤ **Deuxième partie** **Direction de la Formation**

#### **Article 5**

Délégation est donnée à **Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des Ressources Humaines et de la Formation** et à **Monsieur Habib BEKHTI, Directeur adjoint des Ressources Humaines**, afin de signer au nom du Directeur les documents suivants se rapportant à l'activité de la Formation, comprenant le service de formation continue, l'organisme de formation Sainte-Anne Formation et les Instituts de formation paramédicaux :

- toute correspondance interne et externe liée à l'activité de la Formation et des Ecoles, dont les courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ces services,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de la Formation,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) liées à la Formation, et relevant de l'article R.2122-8 (achats d'une valeur inférieure à 25.000€ Hors Taxes) ou de l'article R.2122-3 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à la Formation,
- toutes attestations de service fait liées à la Formation,

- les factures et bons à tirer concernant les annonces publicitaires, le catalogue de formation, mailing électronique et l'hébergement du site catalogue numérisé.

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Noémie SCHOEBEL et de Monsieur Habib BEKHTI, délégation est donnée à **Monsieur Antoine BURNIER, Directeur adjoint des Ressources Humaines**, à l'effet de signer au nom du Directeur d'Etablissement tous les documents énumérés à l'article 5 de la présente délégation.

## **Article 7**

### ***Instituts de Formation paramédicaux***

***Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS)***

***Institut de Formation en Soins Infirmiers-Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFSI-IFAS) Virginie Olivier du site Sainte-Anne***

***Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du site du Perray***

Délégation est donnée à **Madame Christine ROBIN, Directrice des soins, Directrice des Instituts de formation paramédicaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous documents se rapportant aux Instituts de formation paramédicaux, comprenant l'IFCS et l'IFSI-IFAS Virginie Olivier du site Sainte-Anne et l'IFSI du Site du Perray :

- toute correspondance interne et externe liée aux Instituts, dont les courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence des Instituts,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation des Instituts et l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité.
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité des Instituts de formation paramédicaux :
  - o les conventions de stage des étudiants cadres de santé, des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants,
  - o les conventions de formation relatives aux sessions de formation organisées en interne,
  - o les conventions de formation des étudiants cadres de santé, des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants,
- les conventions, documents administratifs, pédagogiques et financiers relatifs à la mise en œuvre du programme ERASMUS,
- les ordres de mission établis dans le cadre des missions de formation,
- tous bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité des Instituts de formation paramédicaux,
- toutes attestations de service fait pour les prestations liées à l'activité des instituts de formation paramédicaux,
- les validations des règlements des intervenants extérieurs.

## **Article 8**

### ***IFSI-IFAS Virginie Olivier du site Sainte-Anne***

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Christine ROBIN, délégation est donnée à **Madame Sylvie DUVAL, Cadre Supérieure de Santé, adjointe à la Directrice des Instituts de Formation Paramédicaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents suivants se rapportant à l'activité de l'IFSI-IFAS Virginie Olivier :

- tous courriers, actes, décisions et documents relevant des affaires courantes liées à l'IFSI et l'IFAS, à l'exception des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toute convention de stage des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants,
- les validations des règlements des intervenants extérieurs.

## **Article 9**

### ***IFSI du site du Perray***

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Christine ROBIN, délégation est donnée à **Madame Sylvaine VANIER, Cadre de Santé, adjointe à la directrice des Instituts de Formation Paramédicaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents suivants se rapportant à l'activité de l'IFSI du Perray :

- tous courriers, actes, décisions et documents relevant des affaires courantes liées à l'IFSI, à l'exception des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toute convention de stage des étudiants en soins infirmiers,
- les validations des règlements des intervenants extérieurs.

## **Article 10**

### ***Service de la Formation Continue et organisme de formation Sainte-Anne Formation***

Délégation est donnée à **Monsieur Habib BEKHTI, DRH adjoint en charge de la formation continue et de Sainte-Anne Formation**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents suivants pour le service de la formation continue et l'organisme de formation Sainte-Anne-Formation :

- toute correspondance liée à l'activité du service de la formation continue et de l'organisme de formation Sainte-Anne Formation, dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous imprimés, attestations, ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, concernant le service de la formation continue et l'organisme de formation Sainte-Anne Formation, dont les conventions liées aux stages non rémunérés,
- les formulaires de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier-ANFH (demandes de prise en charge, demandes de remboursement établissement et agent),
- états de frais liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- ordres de mission liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- ordres de mission des consultants de Sainte-Anne Formation,
- les validations des règlements des intervenants extérieurs de Sainte-Anne Formation,

- tous bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité du service de la formation continue et de l'organisme Sainte-Anne Formation,
- toutes attestations de service fait liées à l'activité du service de la formation continue et de l'organisme Sainte-Anne Formation.

## **Article 11**

### ***Service de la Formation Continue***

Délégation est donnée à **Madame Martine LE MOAL, Attachée d'administration hospitalière, Responsable du service de la Formation Continue**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris, dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous imprimés, attestations, ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, concernant la formation continue du GHU Paris, dont les conventions liées aux stages non rémunérés,
- les formulaires de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier-ANFH (demandes de prise en charge, demandes de remboursement établissement et agent)
- tous états de frais liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- tous les ordres de mission liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) liées à l'activité de formation continue du GHU Paris et relevant de l'article R.2122-8 (achats d'une valeur inférieure à 25.000€ Hors Taxes) ou de l'article R.2122-3 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- toutes attestations de service fait liées aux prestations de formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris.

## **Article 12**

### ***Service de la formation continue***

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Martine LE MOAL, délégation est donnée à **Madame Eve NETO, Adjoints des cadres hospitaliers au service de la Formation Continue**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité courante de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris, dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous imprimés, attestations, certificats, convocations ou rappels aux organismes établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous les ordres de missions liés à l'activité de la formation continue.

### **Article 13**

#### **Organisme de formation Sainte-Anne Formation**

Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Pierre ANDRIEU, Ingénieur, Responsable de l'organisme de formation Sainte-Anne Formation**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents suivants :

- toute correspondance liée à l'activité de Sainte-Anne Formation,
- tous imprimés, attestations, ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, concernant l'organisme de formation Sainte-Anne Formation.
- les validations des règlements des intervenants extérieurs de Sainte-Anne Formation.

#### **➤ Troisième partie - Dispositions finales**

### **Article 14**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

### **Article 15**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-021**

**Délégation n° 2020-083**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DELEGATION PARTICULIERE AUX AFFAIRES  
GENERALES**

Délégation n° 2020-083

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DELEGATION PARTICULIERE AUX AFFAIRES GENERALES**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Considérant l'organisation de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**D E C I D E**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Madame Anne-Sophie BOUSSARD, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Affaires Générales**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances ainsi que les attestations, imprimés ou certificats relatifs aux affaires générales,
- toutes conventions relatives aux affaires générales,
- tous bons de commande et attestations de services faits relatifs aux affaires générales,
- les bons de congés des agents placés sous sa responsabilité.

**Article 2.**

La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du Conseil de surveillance, Madame la Déléguée Départementale de Paris, Madame la Présidente de la Commission médicale d'établissement, Madame la Trésorière Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 3**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-027**

**Délégation n°2020-066**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES ACHATS, DE LA LOGISTIQUE ET  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Délégation n°2020-066

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES ACHATS, DE LA LOGISTIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Madame Aline COUDRAY au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Madame Aline COUDRAY, Directrice des achats, de la logistique et du développement durable**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions relatifs à l'activité de sa Direction,
- toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord-cadre) ou de contrat de concession,
- tous bons de commande dans le cadre de marchés publics signés,
- tous bons de commande UGAP,
- toutes attestations de service fait,
- toute délivrance de cartes achats,
- tous bons de retrait en régie.

## Article 2

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame COUDRAY, délégation est donnée à **Madame Florence DUTILLEUL, Attachée d'Administration hospitalière chargée des achats** et en l'absence de Madame DUTILLEUL à **Monsieur Hakim YAICHE, Contrôleur de gestion**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord cadre) ou de contrat de concession répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- dans le respect du périmètre budgétaire attribué, tous bons de commande UGAP dont le montant est inférieur à 40 000€,
- toute délivrance de cartes achats,
- toutes attestations de service fait.

## Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Aline COUDRAY, de Madame Florence DUTILLEUL et de Monsieur Hakim YAICHE, délégation est donnée à **Monsieur Ahamadou THIAM, Adjoint des cadres en charge des investissements**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents cités à l'article 2.

## Article 4

Délégation est donnée à **Madame Adeline GIRARDOT, Ingénieure Logistique**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- les bons de commande dans le cadre de marchés publics signés,
- les attestations de service fait.

## Article 5

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Adeline GIRARDOT, délégation est donnée à **Monsieur Cédric BARBASTRO, Responsable du service restauration**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents cités à l'article 4.

## Article 6

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Adeline GIRARDOT et de Monsieur Cédric BARBASTRO, délégation est donnée à **Monsieur Luc LEMOAL, Technicien Supérieur Hospitalier**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents cités à l'article 4.

## Article 6

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Adeline GIRARDOT, de Monsieur Cédric BARBASTRO et de Monsieur Luc LEMOAL, délégation est donnée à **Madame Dalissia EL FERTAS, Technicien Supérieur Hospitalier**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents cités à l'article 4.

## **Article 7**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 8**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-032**

**Délégation n°2020-067**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**DIRECTION DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE  
ET DU SYSTEME D'INFORMATION**

Délégation n°2020-067

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE  
ET DU SYSTEME D'INFORMATION**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Stéphane PIERREFITTE au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**D E C I D E**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Stéphane PIERREFITTE, Directeur chargé des Innovations Technologiques et du Système d'Information**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,
- les bons de commandes dont le montant est supérieur à 40 000 €, dans le cadre de marchés publics signés,
- les attestations de services faits.

## **Article 2**

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Stéphane PIERREFITTE, est donnée à **Monsieur Thomas LEGRAS, Ingénieur en chef**, et à **Monsieur Fabrice BOUH-MANA, Ingénieur en chef**, à l'effet de signer au nom du Directeur, l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 1.

## **Article 3**

En cas d'absence de Monsieur Stéphane PIERREFITTE, de Monsieur Thomas LEGRAS et de Monsieur Fabrice BOUH-MANA, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Paul FOUCHEREAU, Ingénieur en Chef**, à l'effet de signer les documents se rapportant au service des systèmes d'information et énumérés ci-après :

- les commandes dans le cadre de marchés publics signés, n'excédant pas le seuil des 25.000 €,
- les attestations de service fait,
- les procès-verbaux de validation d'aptitude au bon fonctionnement,
- les procès-verbaux de fin de vérification de service régulier (admission),
- les bons de réception de matériels et logiciels,
- les procès-verbaux de réception de prestations.

## **Article 4**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 5**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-036**

**Délégation n°2020-068**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE  
GESTION,  
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX  
TECHNIQUES**

Délégation n°2020-068

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION,  
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES**

**PLATEAUX TECHNIQUES**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques du GHU Paris psychiatrie & neurosciences**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, documents et correspondances relevant de l'activité de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation de sa direction, l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait.

## Article 2

Délégation est donnée à **Monsieur Sébastien PONS, Ingénieur responsable des Plateaux Techniques à la Direction des Finances**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, contrats, documents et correspondances autres que marchés publics relevant de l'activité des Plateaux Techniques,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation des Plateaux Techniques,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de services faits,
- les procès-verbaux de réception,
- toutes correspondances liées à l'activité de radioprotection ainsi que les attestations, imprimés, certificats, conventions, plans et déclarations,
- toutes correspondances en qualité de référent en matière de radioprotection.

## Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES et de Monsieur Sébastien PONS, délégation est donnée à **Madame Sabine GEORGE, Technicienne supérieure hospitalière aux Plateaux Techniques et à Monsieur Julien GINSBOURG, Technicien supérieur hospitalier, Responsable de l'atelier biomédical**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité des Plateaux Techniques,
- les bordereaux d'envoi des pièces liées à l'activité des Plateaux Techniques,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de services faits,
- les procès-verbaux de réception,
- en suppléance, toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, limité à 4 000 euro HT pour les bons de commandes et attestations de service fait liés aux comptes d'investissement.

## Article 4

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 5**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**REGISTRE DES SIGNATURES** – GHU Paris psychiatrie & neurosciences

**Finances, Contrôle de gestion,  
Facturation et Plateaux Techniques**

Philippe CHARLES

**PLATEAUX TECHNIQUES**

Sébastien PONS

Sabine GEORGE

Julien GINSBOURG

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-040**

**Délégation n°2020-069**

**DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE  
AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE  
INTERIEUR  
DU SITE SAINTE-ANNE**

Délégation n°2020-069

**DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE  
AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR  
DU SITE SAINTE-ANNE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu la décision directoriale n°2020-023 en date du 19 juin 2020, portant nomination de Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV en qualité de Chef de service de la pharmacie du site Sainte-Anne, au sein du Pôle Médicotechnique, à compter du 11 juin 2020 pour une durée de 4 ans ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV, pharmacienne et gérante de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) du site Sainte-Anne**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité du service de la pharmacie du site Sainte-Anne,
- les pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord cadre), conformément aux articles R.2122-8 (achats dont la valeur est inférieure à 40.000 € Hors Taxes), R.2122-1 (achats présentant une urgence impérieuse) et R.2122-3 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du Code de la Commande Publique,
- les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés,
- les attestations de service fait.

Cette délégation est limitée aux médicaments, dispositifs médicaux stériles et produits et objets relevant du monopole pharmaceutique.

Cette délégation concerne également les produits non stériles gérés par la pharmacie selon une liste établie conjointement et révisée annuellement par la pharmacie et la direction des achats, de la logistique et du développement durable (liste archivée à la pharmacie et à la direction des achats, de la logistique et du développement durable).

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV, délégation, à l'effet de signer au nom du directeur les pièces mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente délégation, dans les mêmes limites d'attribution que la délégation de signature accordée à Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV, est donnée à :

- **Madame le Docteur Christine RIEU, Pharmacienne,**
- **Madame le Docteur Nolwenn ROYER, Pharmacienne,**
- **Madame le Docteur Anne-Solène MONFORT, Pharmacienne,**
- **Monsieur le Docteur Sylvain LEROY, Pharmacien.**

## **Article 3**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 4**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-041**

**Délégation n°2020-070**

**DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE  
AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE  
INTERIEUR  
DU SITE MAISON-BLANCHE**

Délégation n°2020-070

**DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE  
AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR  
DU SITE MAISON-BLANCHE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu la décision directoriale n°2020-023 en date du 19 juin 2020, portant nomination de Madame le Docteur Nathalie SZAFIR en qualité de Chef de service de la pharmacie du site Maison Blanche, au sein du Pôle 75G23, à compter du 11 juin 2020 pour une durée de 4 ans ;

**DECIDE**

**Article 1**

Une délégation est donnée à **Madame le Docteur Nathalie SZAFIR, praticien hospitalier à la pharmacie, gérante de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) du site Maison Blanche**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité du service de la pharmacie du site Maison Blanche ,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord cadre), conformément aux articles R.2122-8 (achats dont la valeur est inférieure à 40.000 € Hors Taxes), R.2122-1 (achats présentant une urgence impérieuse) et R.2122-3 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait.

Cette délégation est limitée aux médicaments, dispositifs médicaux stériles et produits et objets relevant du monopole pharmaceutique.

Cette délégation concerne également les produits non stériles gérés par la pharmacie selon une liste établie conjointement et révisée annuellement par la pharmacie et la direction des achats, de la logistique et du développement durable (liste archivée à la pharmacie et à la direction des achats, de la logistique et du développement durable).

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame le Docteur Nathalie SZAFIR, une délégation est donnée **aux pharmaciens praticiens hospitaliers exerçant au sein de la PUI du site Maison Blanche suivants :**

- **Madame le Docteur Odile BIAREZ,**
- **Madame le Docteur Estelle HUET,**
- **Madame le Docteur Phaly TAN SEAN,**
- **Madame le Docteur Stéphanie LUKAT,**

Ainsi qu'**aux pharmaciens attachés suivants :**

- **Madame le Docteur Sana MONASTIRI,**
- **Madame le Docteur Cécile ZAHND,**

à l'effet de signer au nom du Directeur toutes les pièces mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente délégation, dans les mêmes limites d'attribution que la délégation de signature accordée à Madame le Docteur Nathalie SZAFIR.

## **Article 3**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 4**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-023**

**Délégation n°2020-071**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES  
USAGERS ET DU MECENAT  
BUREAU DE LA LOI**

Délégation n°2020-071

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT**

**BUREAU DE LA LOI**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice Adjointe chargée des Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- Toutes notes relatives à l'organisation, l'animation de sa direction et l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- Les contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- Les bordereaux, mandats et attestations de service fait,
- Tous les actes décrits à l'article 2.

Délégation est donnée à Madame Nathalie ALAMOWITCH pour représenter le Directeur lors des audiences auprès du Juge des Libertés et de la Détention ou de la Cour d'Appel, et le cas échéant présenter des observations écrites ou orales.

## Article 2

Les documents faisant l'objet de la délégation sont les suivants :

- Les décisions d'admission, de maintien et de levée des patients en Soins Psychiatriques à la Demande d'un Tiers (articles L.3212-1 et L.3212-3 du Code de la Santé Publique),
- Les décisions de modification de la forme de prise en charge,
- Les notifications de décision d'admission en soins psychiatriques sans consentement,
- Les informations, pièces administratives et les certificats et avis médicaux à adresser ou à communiquer, selon les cas prévus par le Code de la Santé Publique, aux Préfets, aux Procureurs de la République, aux Juges de la Liberté et de la Détention, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, aux tiers (SPDT), à l'Agence Régionale de Santé (ARS), ...
- Les décisions de refus de la levée d'une mesure de soins psychiatriques,
- Les autorisations de sorties accompagnées n'excédant pas 12 heures,
- Les autorisations de sorties non accompagnées n'excédant pas 48 heures,
- Les informations transmises à la famille, et le cas échéant à la personne chargée de la protection juridique de l'intéressé ou à défaut, toute personne justifiant de l'existence de relations avec la personne malade antérieure à l'admission en soins et lui donnant qualité pour agir dans l'intérêt de celle-ci,
- Les convocations du collège des soignants,
- Les requêtes adressées au Juge des Libertés et de la Détention,
- Les notifications de la date des audiences avec le Juge des Libertés et de la Détention,
- Les notifications des décisions rendues par le Juge des Libertés et de la Détention,
- Les accords pour l'accueil ou le rapatriement de patients en provenance d'autres établissements,
- Les documents relatifs à la gestion du service.

## Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, délégation est donnée à **Madame Carole MACHE, Coordinatrice des bureaux de la Loi du GHU Paris**, à **Madame Albane BERNAT, Adjointe à la Directrice des Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat, Responsable des affaires juridiques** et à **Madame Justine PIGGIOLI, Adjointe à la Responsable des affaires juridiques**, et à **Madame Laetitia BARBOT, Adjoint administratif, Adjointe à la coordinatrice des bureaux de la Loi**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2 et de représenter le Directeur lors des audiences auprès du Juge des Libertés et de la Détention ou de la Cour d'Appel, et le cas échéant présenter des observations écrites ou orales.

**Article 4**  
**Site Sainte-Anne**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Carole MACHE, de Madame Albane BERNAT, de Madame Justine PIGGIOLI et de Madame Laëtitia BARBOT, délégation est donnée à l'effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2, à :

- **Madame Anaëlle DUFESTIN, adjoint administratif,**
- **Madame Alice ROMAIN, adjoint administratif,**
- **Madame Béatrice THEAUDIN, adjoint administratif.**

**Article 5**  
**Sites Maison Blanche**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Carole MACHE, de Madame Albane BERNAT, de Madame Justine PIGGIOLI et de Madame Laëtitia BARBOT, délégation est donnée à l'effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2 pour chaque site, à :

- **Madame Maryna BOUDOU, Cadre Administratif de Maison Blanche à Lasalle, 19<sup>ème</sup> arrondissement,** et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente,
- **Madame Valérie TELLIER, Cadre Administratif de Maison Blanche à Hauteville, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements,** et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente,
- **Madame Valérie LOURDIN, Cadre Administratif de Maison Blanche à Avron, 20<sup>ème</sup> arrondissement,** et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente,
- **Madame Leslie MARGUERITE, Cadre Administratif de Maison Blanche à Bichat, 18<sup>ème</sup> arrondissement,** et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente.

En cas d'absence ou d'indisponibilité d'un cadre administratif de site, délégation est donnée à l'effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2, pour chaque site, à :

- **Madame Catherine MILLERET, Adjoint Administratif – Lasalle, 19<sup>ème</sup> arrondissement,**
- **Madame Fathia LACROIX, Adjoint Administratif – Hauteville, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements,**
- **Madame Maryline GAUTIER, Infirmière diplômée d'Etat – Avron, 20<sup>ème</sup> arrondissement,**
- **Madame Marie-Ange FELDMANN, Adjoint Administratif – Bichat, 18<sup>ème</sup> arrondissement.**

## **Article 6**

### **Sites Henri Ey et Perray-Vaucluse**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Carole MACHE, de Madame Albane BERNAT, de Madame Justine PIGGIOLI et de Madame Laetitia BARBOT, délégation est donnée à effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2, à :

- **Monsieur Samuel PAPAL, Ambulancier,**
- **Madame Aurélia MEIRHAEGHE, Adjoint administratif sur le site du Perray,**

## **Article 7**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 8**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-024**

**Délégation n°2020-072**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES  
USAGERS ET DU MECENAT  
RELATIONS AVEC LES USAGERS**

Délégation n°2020-072

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT**

**RELATIONS AVEC LES USAGERS**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice Adjointe en charge de la Direction Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat**, à effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi qu'à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- les contrats et conventions, hors marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- les bordereaux, mandats et attestations de services faits,
- tous les actes décrits à l'article 2.

## Article 2

Les documents faisant l'objet de la délégation sont les suivants :

- correspondances et réponses en lien avec les patients,
- correspondances liées aux demandes d'accès aux informations de santé,
- documents en lien avec les réunions de la Commissions des Usagers,
- documents en lien avec la gestion du service,
- documents en lien avec la Maison des Usagers, les associations d'usagers ou les aumôneries.

## Article 3

Délégation est donnée à **Madame Séverine FANTINI, Adjoint des Cadres Hospitaliers, Chargée des relations avec les usagers**, à effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2.

## Article 4

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH et de Madame Séverine FANTINI, délégation est donnée à **Madame Albane BERNAT, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice des Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat, Responsable des affaires juridiques**, à l'effet de signer les documents énumérés à l'article 2.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Séverine FANTINI et de Madame Albane BERNAT, délégation est donnée à **Madame Justine PIGGIOLI, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Responsable des affaires juridiques**, à l'effet de signer les documents énumérés à l'article 2.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Séverine FANTINI, de Madame Albane BERNAT et de Madame Justine PIGGIOLI, délégation est donnée à l'effet de signer les documents énumérés à l'article 2 à **Madame Lakri OUADAH, Assistante Médico-Administrative et Secrétaire des Relations avec les Usagers**.

## Article 5

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 6**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-025**

**Délégation n°2020-073**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES  
USAGERS ET DU MECENAT  
ETAT CIVIL**

Délégation n°2020-073

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT**

**ETAT CIVIL**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Une délégation est donnée à **Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice Adjointe en charge de la Direction des Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat** à effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation de sa direction, l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- les contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- les bordereaux, mandats et attestations de services faits,
- Tous les actes décrits à l'article 2.

## **Article 2**

Les documents faisant l'objet de la délégation sont les suivants :

- Autorisation des prélèvements à visée scientifique,
- Transports de corps sans mise en bière,
- Demandes d'admission en chambre funéraire,
- Déclaration de décès en mairie,
- Déclaration de naissance.

## **Article 3**

Une délégation est donnée à **Madame Carole MACHE, Adjoint des Cadres Hospitaliers, Coordinatrice des bureaux de la Loi** et à **Madame Laetitia BARBOT, Adjoint Administratif, Adjointe à la Coordinatrice des bureaux de la Loi**, à effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Carole MACHE, et de Madame Laetitia BARBOT, délégation de signature est donnée à **Madame Albane BERNAT, Attachée d'Administration Hospitalière, Adjointe à la Directrice des Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat, Responsable des affaires juridiques**, afin de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Carole MACHE, de Madame Laetitia BARBOT et de Madame Albane BERNAT, délégation est donnée à **Madame Justine PIGGIOLI, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la responsable des affaires juridiques** afin de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2.

## **Article 5**

### **Site de Neuilly-sur-Marne**

Délégation est donnée, afin de signer au nom du Directeur les déclarations de décès en Mairie, les demandes d'admission en chambre funéraire et les transports de corps sans mise en bière, à :

- **Madame Laetitia KANTE, Adjoint Administratif**, site de Neuilly-sur-Marne, pour les patients de l'Unité Intersectorielle des Patients en Séjours Prolongés (PSP) du Pôle Psychiatrie, Dépendance et Réhabilitation (PDR),
- **Madame Sandrine GILOT, Assistante Médico-Administrative**, site de Neuilly-sur-Marne, pour les patients de l'Unité de Soins de Longue Durée (USLD) « La Roseraie ».

## **Article 6**

### ***Site de Neuilly-sur-Marne et Site du Perray***

Délégation est donnée à Madame Laure NGUYEN, **Directrice Référente de l'USLD La Roseraie (site de Neuilly-sur-Marne), de la MAS La Gilquinière et de l'EHPAD du Perray (site du Perray)**, afin de signer au nom du Directeur les transports de corps sans mise en bière et les demandes d'admission en chambre funéraire.

En cas d'absence de Madame Laure NGUYEN, délégation est donnée à **Madame Armelle AMOROS, Cadre Supérieure de santé de la MAS la Gilquinière et de l'EHPAD du Perray et à Monsieur Maxime PLUSQUELLEC, Cadre Supérieur de santé du Pôle Psychiatrie, Dépendance et Réhabilitation**, afin de signer au nom du Directeur les transports de corps sans mise en bière et les demandes d'admission en chambre funéraire.

## **Article 7**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 8**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-026**

**Délégation n°2020-074**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES  
USAGERS ET DU MECENAT  
AFFAIRES JURIDIQUES**

**DELEGATION DE SIGNATURE**  
**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT**

**AFFAIRES JURIDIQUES**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice Adjointe chargée des Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat**, à effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les actes, décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation de sa direction, l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- les contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- les bordereaux, mandats et attestations de services faits,
- Tous les actes décrits à l'article 2.

## **Article 2**

Les documents faisant l'objet de la délégation décrite aux articles ci-après sont les suivants :

- toutes correspondances liées à l'activité de la direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations du domaine de compétence des affaires juridiques,
- les réponses aux réquisitions des forces de l'ordre,
- les signalements au Procureur de la République
- Les pouvoirs pour dépôt de plainte au nom de l'Etablissement,
- Les bordereaux, mandats et attestations de services faits,
- les contrats et conventions, hors marchés publics.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, délégation est donnée à **Madame Albane BERNAT, Adjointe à la Directrice des Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat, Responsable des affaires juridiques**, à effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH et de Madame Albane BERNAT, délégation est donnée à **Madame Justine PIGGIOLI, Adjointe à la Responsable des affaires juridiques**, à effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2.

## **Article 5**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 6**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-033**

**Délégation n°2020-076**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE, DE LA  
RECHERCHE, DU MEDICO-SOCIAL, DES  
PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION  
POLITIQUE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE**  
**DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE, DE LA RECHERCHE, DU MEDICO-SOCIAL, DES**  
**PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION**

**POLITIQUE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 et D.6143 – 33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Aurélien DELAS au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Laure NGUYEN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Cléa BLOCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Aurélien DELAS, Directeur de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation**, afin de signer au nom du Directeur tous actes, pièces contractuelles hors marchés publics, courriers internes et externes et documents se rapportant à la politique sociale, médico-sociale et aux partenariats.

## **Article 2**

Délégation est donnée à **Madame Laure NGUYEN, Directrice des activités médico-sociales et de l'action sociale**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents ci-après se rapportant à l'activité médico-sociale et à l'action sociale du GHU Paris :

- toutes correspondances,
- les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de sa compétence,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi qu'à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- tous bordereaux, mandats et attestations de services faits.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Aurélien DELAS et de Madame Laure NGUYEN, délégation est donnée à **Madame Cléa BLOCH, Directeur adjoint de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation**, à effet de signer au nom du Directeur, les documents ci-après se rapportant à l'activité médico-sociale et l'action sociale du GHU Paris :

- toutes correspondances,
- les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de sa compétence,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi qu'à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics,
- tous bordereaux, mandats et attestations de services faits.

## **Partie 1 – MAS La Gilquinière et EHPAD du Perray – Epinay-sur-Orge**

### **Article 4**

Délégation est donnée à **Madame Jocelyne RAQUIL, Cadre administratif des pôles EHPAD-MAS et USLD**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents ci-après se rapportant à la gestion de l'EHPAD du Perray et de la MAS la Gilquinière :

- toutes correspondances,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics, et notamment les contrats de séjours des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

Dans la limite des crédits qui lui sont délégués, Madame Jocelyne RAQUIL autorise les dépenses relevant du titre 3 des budgets de l'EHPAD du Perray et de la MAS la Gilquinière.

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Jocelyne RAQUIL, délégation est donnée à **Madame Emmanuelle DE BACKER, Cadre administratif chargé des projets médico-sociaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents ci-après se rapportant à la gestion de l'EHPAD du Perray et de la MAS la Gilquinière :

- toutes correspondances liées à l'activité de la MAS et de l'EHPAD, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics, et notamment les contrats de séjour des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Jocelyne RAQUIL et de Madame Emmanuelle DE BACKER, délégation est donnée à **Madame Armelle AMOROS, Cadre Supérieure de Santé de la MAS la Gilquinière et de l'EHPAD du Perray**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de la MAS et de l'EHPAD, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les contrats de séjours des usagers de la MAS et de l'EHPAD.

## **Article 7**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Jocelyne RAQUIL, de Madame Emmanuelle DE BACKER et de Madame Armelle AMOROS, délégation est donnée à **Monsieur Maxime PLUSQUELLEC, Cadre Supérieur de Santé du Pôle Psychiatrie, Dépendance et Réhabilitation**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de la MAS et de l'EHPAD, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les contrats de séjours des usagers de la MAS et de l'EHPAD.

## Partie 2 – USLD La Roseraie – Neuilly-sur-Marne

### Article 8

Délégation est donnée à **Madame Jocelyne RAQUIL, cadre administratif des pôles EHPAD-MAS et USLD**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents listés ci-dessous se rapportant à la gestion de l'USLD La Roseraie :

- toutes correspondances,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics et notamment les contrats de séjours des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers, dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

### Article 9

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Jocelyne RAQUIL, délégation est donnée à **Madame Emmanuelle DE BACKER, Cadre administratif chargé des projets médico-sociaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents listés ci-dessous se rapportant à la gestion de l'USLD La Roseraie :

- toutes correspondances liées à l'activité de son service, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics et notamment les contrats de séjour des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers, dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

### Article 10

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Jocelyne RAQUIL et de Madame Emmanuelle DE BACKER, délégation est donnée à **Monsieur Pascal BERTIN, Cadre Supérieur de Santé de l'USLD la Roseraie**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de son service, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les contrats de séjour des usagers.

### Partie 3 - CSAPA Sainte-Anne et SAVS Epilepsies

#### Article 11

Délégation est donnée à **Madame Delphine BOURDEAU, Faisant Fonction - Cadre Supérieure de Santé du CSAPA Sainte-Anne et du SAVS Epilepsies** et à **Madame Nora TOUATI, cadre administratif du CSAPA Sainte-Anne et du SAVS Epilepsies**, à l'effet de signer au nom du Directeur toutes correspondances liées à l'activité de leurs services ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant de leurs compétences.

#### Article 12

Délégation est donnée à **Madame Carole LEPAGNOT, Cadre Socio-Educatif du SAVS Epilepsies**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents suivants se rapportant à l'activité du SAVS Epilepsies :

- toutes correspondances liées à l'activité du SAVS, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics, liés à l'activité du SAVS, et notamment les contrats de séjours des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers, dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service.

### Partie 4 - Coordination de l'action sociale et éducative

#### Article 13

Délégation est donnée à **Monsieur Alexis LEREUILLE, Faisant Fonction - Cadre supérieur socio-éducatif**, à **Madame Floriane CAZouRET, Cadre socio-éducatif**, à **Madame Marie-Laure ANDRE, Cadre socio-éducatif** et **Madame Cécile ROBIN, Faisant Fonction - Cadre socio-éducatif**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- secours aux patients dans la limite de 160€,
- toutes notes de service, notes d'information et courriers internes et externes établis à partir d'informations relevant de leur compétence,

Il est à noter que l'organisation mise en place sur les bons de secours est dématérialisée. Les bons de secours sont transmis pour signature par fax ou courriel.

## Partie 5 - Accueil Familial Thérapeutique

### Article 14

Délégation est donnée à **Monsieur Alexis LEREUILLE, Faisant Fonction - Cadre supérieur socio-éducatif**, à l'effet de signer au nom du Directeur les agréments, renouvellement d'agréments et pré-liquidations de la rémunération des accueillants familiaux thérapeutiques.

### Dispositions finales

### Article 15

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

### Article 16

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-037**

**Délégation n°2020-079**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE  
GESTION,  
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX  
TECHNIQUES  
ADMISSIONS – FACTURATION - REGIE**

Délégation n°2020-079

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION,  
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES**

**ADMISSIONS – FACTURATION - REGIE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Catherine EPITER au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, documents et correspondances relevant de l'activité de sa direction,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi que l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin, dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait.

## **Article 2**

Délégation est donnée à **Madame Catherine EPITER, Directrice adjointe en charge des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité des admissions et de la facturation, ainsi que les actes, décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant du domaine des admissions et de la facturation,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de la Direction des admissions et de la facturation ainsi que l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- toutes demandes de congés des agents placés sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions liés à l'activité des admissions et de la facturation, hors marchés publics,
- toutes attestations de service fait,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et de la facturation,
- tous ordres de paiement adressés au receveur,
- toutes autorisations de poursuites des débiteurs,
- toutes mises en instance de recouvrement,
- toutes remises gracieuses,
- tous ordres de paiement adressés au Receveur.

Délégation est donnée à **Madame Catherine EPITER, Directrice adjointe en charge des admissions et de la facturation**, pour agir, devant les tribunaux compétents dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

## **Article 3**

Délégation est donnée à **Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation et des régies du GHU**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la direction des admissions et de la facturation ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et de la facturation,
- toutes mises en instance de recouvrement des frais de séjour (psychiatrie, MCO, consultations externes et séjours médico-sociaux),
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants, organismes d'Assurance Maladie pour toute question relative au règlement des frais de séjour ou des soins externes,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation et de soins externes,
- tous refus de remises gracieuses,
- tous ordres de paiement adressés au receveur,
- tous congés des agents de la direction,
- toutes déclarations de décès,
- transport de corps sans mise en bière.

Délégation est donnée à **Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation et des régies du GHU**, pour agir, devant les tribunaux compétents, dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Catherine EPITER, délégation est donnée à Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation **et des régies du GHU**, à effet de signer tous les documents énumérés à l'article 2.

#### **Article 4**

##### **Facturation du site Sainte-Anne**

Délégation est donnée à **Madame Sandra GINON, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du Directeur, pour le site Sainte-Anne :

- toute correspondance liée à l'activité de la Direction des admissions et de la facturation pour le site Sainte-Anne ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relatives à la Facturation,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et facturation pour le site Sainte-Anne,
- toutes mises en instance de recouvrement des frais de séjour (psychiatrie, MCO et consultations externes) du site Sainte-Anne,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants, organismes d'Assurance Maladie pour toute question relative au règlement des frais de séjour ou des soins externes du site Sainte-Anne,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients du site Sainte-Anne ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation et de soins externes du site Sainte-Anne,
- tous refus de remises gracieuses,
- les congés des agents pour le site Sainte-Anne.
- toutes déclarations de décès,
- transport de corps sans mise en bière.

Délégation est donnée à **Madame Sandra GINON, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation**, pour agir, devant les tribunaux compétents, dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Catherine EPITER et de Madame Céline DEKUSSCHE, délégation est donnée à Madame Sandra GINON, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation, à effet de signer tous les documents énumérés à l'article 2.

#### **Article 5**

##### **Facturation du site Sainte-Anne**

Délégation est donnée à **Madame Sarha LUDSOR, Adjoint des cadres à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du Directeur, pour le site Sainte-Anne :

- toute correspondance liée à l'activité du service pour le site Sainte-Anne ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de la Direction des admissions et de la facturation.
- Toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour les questions relatives au règlement des frais de séjour ou des soins externes du site Sainte-Anne,
- Toutes lettres de transmission des bulletins de séjour adressées aux patients du site Sainte-Anne ou à leurs ayants droit,
- Tous devis d'hospitalisation du site Sainte-Anne,
- Les congés des agents pour le site Sainte-Anne.

3

## **Article 6**

### **Facturation des sites hospitaliers Paris Nord et Perray**

Délégation est donnée à **Madame Farah CHOUAF, Adjoint des cadres à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur, pour les sites hospitaliers mentionnés en objet de l'article 7 :

- toute correspondance liée à l'activité de la Direction des admissions et de la facturation ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relatives à la Facturation,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour les questions relatives au règlement des frais de séjour de ces sites hospitaliers,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients de ces sites hospitaliers ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation de ces sites hospitaliers,
- Les congés des agents de ces sites hospitaliers.

## **Article 7**

### **Régie du site Sainte-Anne**

Délégation est donnée à **Monsieur Franck CHEVET, régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU - site Sainte-Anne » à la Direction des admissions et facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Sainte-Anne »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature,
- congés des agents de toutes les régies du GHU.

## **Article 8**

### **Régie du site Bichat**

Délégation est donnée à **Monsieur Florent LEBRETON, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Bichat » à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Bichat »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 9**

### **Régie du site Hauteville**

Délégation est donnée à **Madame Fathia LACROIX, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Hauteville » à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Hauteville »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 10**

### **Régie du site Lasalle**

Délégation est donnée à **Monsieur Rémy ASNAN, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Lasalle »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Lasalle »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 11**

### **Régie d'Avron**

Délégation est donnée à **Madame Chloé VINDEX, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Avron »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Avron »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 12**

### **Régie du site Henri Ey**

Délégation est donnée à **Madame Safiatou ILBOUDO, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Henri Ey »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Henri Ey »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 13**

### **Régie du site Neuilly-sur-Marne**

Délégation est donnée à **Madame Stéphanie MISTRETTA, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Neuilly-sur-Marne »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la « Régie GHU – Site Neuilly-sur-Marne »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 14**

### **Régie du site Perray**

Délégation est donnée à **Madame Florence TAILLEDET, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Perray »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur, pour le site du Perray :

- toute correspondance liée à l'activité de la « Régie GHU – Site Perray »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature,

- toute correspondance de la Direction des admissions et de la facturation pour le site hospitalier du Perray ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de la Direction des admissions et de la facturation,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour les questions relatives au règlement des frais de séjour du site hospitalier du Perray,
- toutes lettres de transmission des bulletins de séjour adressées aux patients du site hospitalier du Perray ou à leurs ayants droit.

### **Article 15**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

### **Article 16**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-038**

**Délégation n°2020-080**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE  
GESTION,  
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX  
TECHNIQUES  
FINANCES ET CONTROLE DE GESTION**

Délégation n°2020-080

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION,  
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES**

**FINANCES ET CONTROLE DE GESTION**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Catherine EPITER au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Laure NGUYEN au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, documents et correspondances relevant de l'activité de sa direction,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation de sa direction, l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous les documents décrits à l'article 2.

## Article 2

Les documents faisant l'objet de la délégation décrite aux articles ci-après sont les suivants :

- toutes correspondances liées à l'activité des finances et du contrôle de gestion ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'information relevant des finances et du contrôle de gestion,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait,
- les factures et bordereaux de mandatement et de recettes.

## Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES, délégation est donnée à **Madame Catherine EPITER, Directrice Adjointe en charge des admissions et de la facturation** et à **Madame Laure NGUYEN, Directrice adjointe chargée des activités médico-sociales et de l'action sociale**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés aux articles 1 et 2.

## Article 4

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES, de Madame Catherine EPITER et de Madame Laure NGUYEN, délégation est donnée à **Madame Valérie CERTAIN, Attachée Principale d'Administration Hospitalière**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés aux articles 1 et 2.

## Article 5

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES, de Madame Catherine EPITER, de Madame Laure NGUYEN et de Madame Valérie CERTAIN, délégation à l'effet de signer les documents énumérés à l'article 2 est donnée à :

- **Madame Lorvelie CHIPAN, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Finances,**
- **Monsieur Maxime LEMEE, Attaché d'administration hospitalière à la Direction des Finances,**
- **Madame Sophie BIZARRO, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Finances.**

## Article 6

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 7**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**REGISTRE DES SIGNATURES** – GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences

**Finances, Contrôle de gestion,  
Facturation et Plateaux Techniques**

Philippe CHARLES

**FINANCES ET CONTROLE DE GESTION**

Catherine EPITER

Laure NGUYEN

Valérie CERTAIN

Lorvelie CHIPAN

Maxime LEMEE

Sophie BIZZARO

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-022**

**Délégation n°2020-081**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

Délégation n°2020-081

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Madame Florence PATENOTTE, Directrice de la communication**, afin de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation de sa direction,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- tous les actes décrits à l'article 2.

**Article 2**

Les documents faisant l'objet de la délégation sont les suivants :

- Autorisation médias (dont autorisations de tournage),
- Demandes de congés de l'équipe de la direction de la communication,
- Toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- Tous bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés,
- Toutes attestations de service fait liées à l'activité de la Direction de la Communication.

### Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Florence PATENOTTE, délégation de signature est donnée à **Madame Marianne HENRY, Responsable de la communication**, à l'effet de signer au nom du Directeur l'ensemble des documents visés à l'article 2.

### Article 4

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Florence PATENOTTE et de Madame Marianne HENRY, délégation de signature est donnée à **Madame Carine FRANCESCHI-ROUDIL D'AJOUX, Responsable évènementiel et culture**, à effet de signer au nom du Directeur les documents listés ci-après :

- Toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- Tous bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés,
- Toutes attestations de service fait liées à l'activité de la Direction de la Communication.

### Article 5

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

### Article 6

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-030**

**Délégation n°2020-082**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**DIRECTION GENERALE**

Délégation n°2020-082

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION GENERALE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Lazare REYES, Adjoint au Directeur au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Catherine EPITER au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Stéphane PIERREFITTE au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Guillaume COUILLARD, Directeur, délégation est donnée **à Monsieur Lazare REYES, Adjoint au Directeur**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les actes de gestion de l'établissement.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Guillaume COUILLARD et de Monsieur Lazare REYES, délégation, concernant tous les actes de gestion de l'établissement, est donnée à :

- Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice adjointe chargée des affaires juridiques et des relations avec les usagers,
- Monsieur Philippe CHARLES, Directeur adjoint chargé des finances,
- Madame Catherine EPITER, Directrice adjointe chargée des admissions et de la facturation,
- Monsieur Stéphane PIERREFITTE, Directeur adjoint chargé des innovations technologiques et du système d'information.

### **Article 3**

Le Directeur adjoint chargé de l'intérim doit informer de tout évènement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée au Directeur et à l'Adjoint au Directeur.

### **Article 4**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

### **Article 5**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-031**

**Délégation n°2020-084**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**DIRECTION DE L'INGENIERIE, DES TRAVAUX, DE  
LA MAINTENANCE ET DU PATRIMOINE**

Délégation n°2020-084

**DELEGATION DE SIGNATURE**  
**DIRECTION DE L'INGENIERIE, DES TRAVAUX, DE LA MAINTENANCE ET DU PATRIMOINE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**D E C I D E**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe STALLIVIERI, Directeur de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des agents placés sous sa responsabilité,
- les conventions et contrats liées à l'activité de sa direction,
- les baux immobiliers, les contrats de gestion immobilière et de valorisation,
- dans le cadre des prestations de travaux, de fournitures, de services, de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance technique :
  - toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marchés ou accords-cadres) ou de contrat de concession,
  - toutes commandes dans le cadre de marchés publics signés,
  - toutes attestations de service fait,
- tous les plans, déclarations de travaux, demandes de permis de construire et de démolir.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe STALLIVIERI, délégation est donnée à **Monsieur Sylvain DAIRE, Directeur des Travaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur les actes et documents énumérés à l'article 1.

## **Article 3**

### ***Direction des Travaux***

Délégation est donnée à **Monsieur Sylvain DAIRE, Directeur des Travaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur les actes et documents énumérés ci-dessous :

- toutes les correspondances liées à l'activité de son service,
- toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord-cadre) ayant pour objet les travaux et n'excédant pas 500 000 euros Hors Taxes, au-delà ou pour les travaux jugés stratégiques par la Direction Générale, le Directeur de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine les pilote directement,
- toutes commandes dans le cadre des marchés publics signés ayant pour objet les travaux et n'excédant pas 500 000 euros Hors Taxes,
- les attestations de service fait liées à l'activité de son service.

## **Article 4**

### ***Direction des Travaux***

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Sylvain DAIRE, délégation est donnée à **Madame Vanessa GESLIN, Architecte**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents listés ci-dessous :

- Toutes les commandes dans le cadre des marchés publics signés liés aux travaux et n'excédant pas 100 000 euros Hors Taxes,
- Les attestations de service fait liées à l'activité de son service.

## **Article 5**

### ***Service de la Maintenance***

Délégation est donnée à **Monsieur Julien MOUCHON, Responsable de la Maintenance**, à l'effet de signer au nom du Directeur les actes et documents énumérés ci-dessous :

- toutes les correspondances liées à l'activité de son service,
- toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord-cadre) ayant pour objet la maintenance et n'excédant pas 100.000 euros Hors Taxes, au-delà de ce montant l'avis formalisé du Directeur de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine est obligatoire avant toute signature,
- toutes commandes dans le cadre des marchés publics signés ayant pour objet la maintenance et n'excédant pas 100.000 euros Hors Taxes,
- les attestations de service fait liées à l'activité de son service.

## **Article 6** **Département administratif**

Délégation est donnée à **Madame Hélène SHEN, Responsable du Département Administratif**, à l'effet de signer au nom du Directeur les actes et documents énumérés ci-dessous :

- toute correspondance courante (bordereau d'envoi, transmission de documents, documents administratifs, ...),
- dans le cadre des marchés publics : le registre des dépôts des plis, les récépissés de réception des plis remis aux candidats, les documents de consultations des entreprises et les lettres de rejet.

## **Article 7** **Sécurités, Accueils et Standards**

Délégation est donnée à **Madame Isabelle RIPAUX, Directrice des Sécurités** , à l'effet de signer au nom du Directeur les actes et documents énumérés ci-dessous :

- toutes les correspondances liées au service des Sécurités ,
- toutes commandes dans le cadre des marchés publics signés dans le cadre de fournitures et services liés au service des sécurités n'excédant pas 100.000 € Hors Taxes, au-delà l'avis formalisé du Directeur de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine est obligatoire avant signature,
- toutes attestations de service fait liées à l'activité de son service.

## **Article 8**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 9**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-039**

**Délégation n°2020-085**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DU POLE NEUROSCIENCES**

Délégation n°2020-085

## **DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DU POLE NEUROSCIENCES**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame BARAT-CLERC au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

### **DECIDE**

#### **Article 1**

Délégation est donnée à **Madame Solenne BARAT-CLERC, Directrice du pôle Neuro-Sainte-Anne**, afin de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction,
- toutes les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- toutes demandes de congés de l'équipe de la direction du pôle Neuro-Sainte-Anne,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- les attestations de services faits liées à l'activité de sa direction.

## **Article 2**

Délégation en cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Solenne BARAT-CLERC, est donnée à **Madame Séverine DELALANDE, Attachée d'administration hospitalière, Cadre administrative du Pôle Neuro-Sainte-Anne**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction,
- toutes demandes de congés de l'équipe de la direction du pôle Neuro-Sainte-Anne,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction.

## **Article 3**

Délégation en cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Solenne BARAT-CLERC et de Madame Séverine DELALANDE, est donnée à **Madame Sarah PELLEGRINI, Ingénieur en organisation**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction,
- toutes demandes de congés de l'équipe de la direction du pôle Neuro-Sainte-Anne,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction.

## **Article 4**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 5**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2020-09-24-028**

**Délégation n°2020-086**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**COMMISION DES MARCHES**

Délégation n°2020-086

## **DELEGATION DE SIGNATURE COMMISSION DES MARCHES**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Catherine EPITER au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu la décision de nomination de Madame Nadine PHAN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

### **DECIDE**

#### **Article 1**

La présidence de la Commission des marchés est assurée par **Madame Catherine EPITER, Directrice Adjointe chargée des admissions et de la facturation**, lui conférant le pouvoir de signer ès-qualité, les procès-verbaux des séances de la commission.

#### **Article 2**

La vice-présidence de la Commission des marchés est assurée par **Madame Nadine PHAN, Directrice des soins**.

Lors de l'absence de la Présidente, la Vice-Présidente signe en tant que Présidente de séance, les procès-verbaux des séances de la commission.

### **Article 3**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

### **Article 4**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Guillaume COUILLARD  
Directeur

Préfecture de Police

75-2020-09-25-002

Arrêté n°2020-00768 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

**arrêté n°2020-00768**  
accordant délégation de la signature préfectorale au sein de  
la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

**Le préfet de police,**

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 79-63 du 23 janvier 1979 modifié relatif aux emplois de directeur des services actifs de police de la préfecture de police ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-898 du 24 juillet 2009 modifié relatif à la compétence territoriale de certaines directions et de certains services de la préfecture de police, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 septembre 2000 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police ;

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Égalité Fraternité*

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté n° 2019-00079 du 24 janvier 2019 autorisant l'installation du système de vidéoprotection de la préfecture de police, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-00078 du 20 janvier 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 3 mai 2019 par lequel Mme Valérie MARTINEAU, contrôleuse générale des services actifs de la police nationale, directrice territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, est nommée directrice des services actifs de police de la préfecture de police, directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à compter du 6 mai 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2019 par lequel M. Jean-Paul PECQUET, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité à Nanterre (92), est nommé inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris (75) à compter du 10 juin 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2015 par lequel M. François LEGER est nommé directeur territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 2019 par lequel M. Sébastien DURAND est nommé directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2019 par lequel M. Bernard BOBROWSKA, contrôleur général des services actifs de la police nationale, sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police, est nommé contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité à Nanterre (92), pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, renouvelable ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 août 2019 par lequel M. Jean-Marc NOVARO, contrôleur général des services actifs de la police nationale, sous-directeur régional de police des transports à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police à Paris (75), est nommé contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris à Paris (75), pour une durée de trois ans à compter du 19 août 2019, renouvelable ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

**arrête**

### **Article 1**

Délégation est donnée à Mme Valérie MARTINEAU, directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, à l'effet de signer, au nom du préfet de police :

- a) les actes nécessaires à l'exercice des missions de police administrative fixées par l'arrêté du 20 janvier 2020 susvisé ;
- b) les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité ;
- c) les pièces comptables relatives aux conventions de concours apporté par les forces de police avec les bénéficiaires de ces prestations en application du décret n° 97-199 modifié du 5 mars 1997 ;
- d) les actes de gestion et d'ordonnancement portant sur :
  - le visa de diverses pièces comptables de régie ;
  - les dépenses par voie de cartes achats ;
  - l'utilisation du module d'expression de besoin CHORUS Formulaires, application informatique remettante à CHORUS ;
- e) les actes désignant individuellement et habilitant les agents relevant de son autorité autorisés à être destinataires des images et enregistrements issus des caméras du plan de vidéoprotection de la préfecture de police.

### **Article 2**

Délégation est donnée à Mme Valérie MARTINEAU à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les arrêtés de sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux personnels ci-après désignés, placés sous son autorité :

- les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- les adjoints administratifs de la police nationale ;
- les agents des services techniques de la police nationale ;
- les adjoints de sécurité.

### **Article 3**

Délégation de signature est donnée à Mme Valérie MARTINEAU à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, les ordres de mission.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MARTINEAU, la délégation qui lui est accordée par les articles 1 à 3 est exercée par M. Jean-Paul PECQUET, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris.

## **Délégations de signature au sein des services centraux**

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MARTINEAU et de M. Jean-Paul PECQUET, la délégation qui leur est accordée par les articles 1 à 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Stéphane WIERZBA, chef d'état-major ;
- M. Christian MEYER, sous-directeur régional de la police des transports ;
- M. Jean-Luc MERCIER, sous-directeur des services spécialisés ;
- M. Pascal LE BORGNE, sous-directeur du soutien opérationnel ;

- M. Yves CRESPIEN, sous-directeur de la lutte contre l'immigration irrégulière.

#### **Article 6**

En d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LE BORGNE, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Patricia MORIN-PAYE, adjointe au sous-directeur du soutien opérationnel et M. Dominique BROCHARD, chef du service de gestion opérationnelle.

#### **Article 7**

Délégation est donnée à M. Marc DUBOIS, attaché d'administration, chef de l'unité de gestion budgétaire et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS.

#### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane WIERZBA, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Mathieu DEBATISSE, adjoint au chef d'état-major.

#### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc MERCIER, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par Mme Valérie GOETZ, adjointe au sous-directeur des services spécialisés, chef de service de la compagnie de sécurisation et d'intervention et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière et dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Dimitri KALININE, chef du service de nuit d'agglomération et, en son absence, par son adjoint M. Frédéric FREMONT ;
- M. Grégory YAOUANC, adjoint au chef de service de la compagnie de sécurisation et d'intervention.

#### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves CRESPIEN, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Didier MARTIN, adjoint au sous-directeur et, en cas d'empêchement par ce dernier et dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas RALLIERES, chef du département de contrôle des flux migratoires et, en son absence, par son adjoint M. Frédéric LANDRY ;
- Mme Albane PICHON, chef du département de lutte contre la criminalité organisée, et, en son absence, par son adjointe Mme Judith KHELIFA.

### **Délégations de signature aux directeurs territoriaux**

#### **Article 11**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc NOVARO, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris, M. Bernard BOBROWSKA, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-

Seine, M. François LEGER, directeur territorial de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis, et M. Sébastien DURAND, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, à l'effet de signer au nom du préfet de police et dans la limite de leurs attributions respectives, les actes, décisions et pièces comptables mentionnés aux articles 1 et 3.

### **Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MARTINEAU et de M. Jean-Paul PECQUET, la délégation qui leur est accordée par l'article 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Jean-Marc NOVARO, M. Bernard BOBROWSKA, M. François LEGER, et M. Sébastien DURAND.

### **Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité de Paris**

### **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc NOVARO, la délégation qui lui est accordée par les articles 11 et 12 est exercée par M. Serge QUILICHINI, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de Paris (75), et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Julien HERBAUT, chef de la sûreté territoriale à Paris, et, en son absence, par son adjoint M. Michael REMY ;
- M. Blaise LECHEVALIER, chef du 1<sup>er</sup> district à la DTSP 75, commissaire central de Paris-Centre ;
- M. Jacques RIGON, chef du 2<sup>ème</sup> district à la DTSP 75, commissaire central du 20<sup>ème</sup> arrondissement ;
- M. Thierry BALLANGER, chef du 3<sup>ème</sup> district à la DTSP 75, commissaire central des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements.

#### Délégation de la DTSP 75 – 1<sup>er</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise LECHEVALIER, chef du 1<sup>er</sup> district à la DTSP 75, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Robert HATSCH, adjoint au chef du 1<sup>er</sup> district à la DTSP 75, commissaire central du 8<sup>ème</sup> arrondissement, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Fabrice CORSAUT, commissaire central du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;
- M. Thibaut ANGE, commissaire central du 9<sup>ème</sup> arrondissement ;
- M. Patrice RIVIERE, commissaire central adjoint du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;
- M. Olivier MORGES, commissaire central adjoint de Paris-Centre ;
- M. Jean-François GALLAND, commissaire central du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

#### Délégation de la DTSP 75 – 2<sup>ème</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques RIGON, chef du 2<sup>ème</sup> district à la DTSP 75, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Emmanuelle OSTER, adjointe au chef du 2<sup>ème</sup> district à la DTSP 75, commissaire centrale du 18<sup>ème</sup> arrondissement, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Alain CHASTRUSSE, commissaire central du 10<sup>ème</sup> arrondissement et, en son absence, par son adjointe Mme Agathe BOSSION ;
- Mme Clotilde TENAGLIA, commissaire centrale adjointe du 20<sup>ème</sup> arrondissement ;
- M. Ludovic GIRAL, commissaire central du 11<sup>ème</sup> arrondissement et en son absence par, son adjointe Mme Justine MANGION ;
- M. Romain SEMEDARD, commissaire central du 12<sup>ème</sup> arrondissement, et, en son absence, par son adjoint M. Dominique DAGUE ;
- M. Jean-Charles LUCAS, commissaire central adjoint du 18<sup>ème</sup> arrondissement ;
- Mme Florence ADAM, commissaire centrale du 19<sup>ème</sup> arrondissement et, en son absence, par son adjoint M. Jean-Bernard CHAUSSE.

#### Délégation de la DTSP 75 – 3<sup>ème</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BALLANGER, chef du 3<sup>ème</sup> district à la DTSP 75, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Emmanuel GAUTHIER, commissaire central du 14<sup>e</sup> arrondissement et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Damien VALLOT, commissaire central du 15<sup>ème</sup> arrondissement, et, en son absence, par son adjointe Mme Diane AFARINESH ;
- M. Pierre-Yves DESTOMBES, commissaire central adjoint du 13<sup>ème</sup> arrondissement ;
- M. Olivier GOUPIL, commissaire central du 7<sup>ème</sup> arrondissement, et, en son absence, par son adjointe Mme Anne-Alexandra NICOLAS ;
- Mme Mirella SITOT, commissaire centrale adjointe du 14<sup>ème</sup> arrondissement ;
- M. Sébastien BIEHLER, commissaire central adjoint des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements.

### **Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine**

#### **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard BOBROWSKA, la délégation qui lui est accordée par les articles 11 et 12 est exercée par M. Éric BARRE, directeur adjoint territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine (DTSP 92), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par M. François JOENNOZ, chef d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Anne LE DANTEC, chef de la sûreté territoriale de NANTERRE ;
- M. Vincent LAFON, chef du 1<sup>er</sup> district à la DTSP 92, commissaire central d'ASNIÈRES-SUR-SEINE ;
- M. Michel CHABALLIER, chef du 2<sup>ème</sup> district à la DTSP 92, commissaire central de NANTERRE ;
- pour le 3<sup>ème</sup> district, M. Philippe BARRALON, chef de la circonscription de ISSY-LES-MOULINEAUX ;
- M. Thierry HUE LACOINTE, chef du 4<sup>ème</sup> district à la DTSP 92, commissaire central d'ANTONY.

Délégation est donnée à Mme Chloé MANTECA, attachée principale d'administration d'État, chef du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs au visa de diverses pièces comptables de la régie d'avance, les actes de gestion et d'ordonnancement ainsi que les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions, par son adjointe Mme Hélène JENNEAU, attachée d'administration.

#### Délégation de la DTSP 92 – 1<sup>er</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAFON, chef du 1<sup>er</sup> district à la DTSP 92, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Fanélie RAVEROT, chef de la circonscription de COLOMBES et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Thomas RIUS, commissaire central adjoint d'ASNIERES ;
- M. Pascal DIGOUT, adjoint au chef au chef de la circonscription de COLOMBES ;
- Mme Laura VILLEMMAIN chef de circonscription de CLICHY-LA-GARENNE et en son absence, par son adjoint M. Frédéric DEPREY ;
- M. Christophe GRADEL, chef de la circonscription de GENNEVILLIERS, et, en son absence, par son adjoint M. Eric DUBRULLE ;
- Mme Laure RAINAUT épouse GERVAIS, chef de la circonscription de LEVALLOIS-PERRET ;
- M. Régis MONGENDRE, chef de la circonscription de VILLENEUVE-LA-GARENNE, et, en son absence, par son adjoint M. Yannick GICQUEL.

#### Délégation de la DTSP 92 – 2<sup>ème</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHABALLIER, chef du 2<sup>ème</sup> district à la DTSP 92, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Emilie MOREAU, commissaire centrale à PUTEAUX-LA DEFENSE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe LOPIN, commissaire central adjoint de NANTERRE ;
- M. Fabrice BERTHOU, adjoint au chef de la circonscription de COURBEVOIE ;
- M. Lucien MONERA, chef de la circonscription de LA-GARENNE-COLOMBES ;
- Mme Delphine GAUTHRON, chef de la circonscription de NEUILLY-SUR-SEINE, et, en son absence, par son adjointe Mme Caroline AGEORGES ;
- M. Anthony DUBOIS, chef de la circonscription de RUEIL-MALMAISON, et, en son absence, par son adjoint M. Emmanuel GODWIN ;
- Mme Sandrine CONTREPOIS, chef de la circonscription de SURESNES, et, en son absence, par son adjointe Mme Valérie GOURLAOUEN.

#### Délégation de la DTSP 92 – 3<sup>ème</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BARRALON, chef de la circonscription de ISSY-LES-MOULINEAUX, la délégation qui lui est accordée est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Cyril MAGES, commissaire central adjoint de BOULOGNE-BILLANCOURT ;

- Mme Joelle LUKUSA, adjointe au chef de la circonscription d'ISSY-LES-MOULINEAUX ;
- Mme Justine GARAUDEL, chef de la circonscription de MEUDON, et, en son absence, par son adjoint M. Bruno MAURICE ;
- M. Jean-Luc CAZZIN, adjoint au chef de la circonscription de SAINT-CLOUD ;
- M. Laurent TOUROT, adjoint au chef de la circonscription de SÈVRES.

#### Délégation de la DTSP 92 – 4<sup>ème</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry HUE LACOINTE, chef du 4<sup>ème</sup> district à la DTSP 92, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Julie CLEMENT, chef de la circonscription de CHATENAY-MALABRY et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Dimitri HEUVELINE, chef de la circonscription de CLAMART, et, en son absence, par son adjoint M. Rémi THOMAS ;
- M. Julien HAMM, chef de la circonscription de BAGNEUX, et, en son absence, par son adjoint M. Philippe PAUCHET ;
- M. Jean-Pierre CHAUSSADE, adjoint au chef de la circonscription de CHATENAY-MALABRY ;
- M. Pierre FRANCOIS, chef de la circonscription de MONTRouGE, et, en son absence, par son adjoint M. Philippe MAURICE ;
- M. Quentin BEVAN, chef de la circonscription de VANVES, et, en son absence, par son adjoint M. Eric BOURGE ;
- Mme Mathilde POLLAKOWSKY, adjointe au chef de la circonscription d'ANTONY.

#### **Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis**

##### **Article 15**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LEGER, la délégation qui lui est accordée par les articles 11 et 12 est exercée par M. Nicolas DUQUESNEL, directeur adjoint territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis (DTSP 93), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Laurence GAYRAUD, chef d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-Luc HADJADJ, chef de la sûreté territoriale de BOBIGNY et, en son absence, par son adjoint M. Jérémy RANSINANGUE ;
- M. Martial BERNE, chef du 1<sup>er</sup> district à la DTSP 93, commissaire central de BOBIGNY – NOISY-LE-SEC ;
- M. Laurent MERCIER, chef du 2<sup>ème</sup> district à la DTSP 93, commissaire central de SAINT-DENIS ;
- M. Olivier SIMON, chef du 3<sup>ème</sup> district à la DTSP 93, commissaire central d'AULNAY-SOUS-BOIS ;
- M. Gabriel MILLOT, chef de la circonscription de MONTREUIL-SOUS-BOIS au sein du 4<sup>ème</sup> district à la DTSP 93.

Délégation est donnée à M. Mourad BOUGHANDA, attaché principal d'administration d'État, chef du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs aux visas de diverses pièces comptables de la régie d'avance, les actes de gestion

et d'ordonnancement ainsi que les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions, par son adjointe Mme Mélanie PAINCHAULT, attachée d'administration.

#### Délégation de la DTSP 93 - 1<sup>er</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martial BERNE, chef du 1<sup>er</sup> district à la DTSP 93, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Annabelle VANDENDRIESSCHE, chef de la circonscription de PANTIN, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Céline VANHAUWAERT, commissaire centrale adjointe à Bobigny ;
- M. Vincent SARGUET, commissaire central des LILAS et en son absence, par son adjoint M. Guillaume RYCKEWAERT ;
- M. Ronan DELCROIX, chef de la circonscription de BONDY, et, en son absence, par son adjoint M. Jean-Pascal BATAILHOU ;
- Mme Claire LACLAU, chef de la circonscription de DRANCY, et, en son absence, par son adjoint M. Gilles GOUDINOUX ;
- M. Frédéric LAMOTTE, adjoint au chef de la circonscription de PANTIN.

#### Délégation de la DTSP 93 - 2<sup>ème</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MERCIER, chef du 2<sup>ème</sup> district à la DTSP 93, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Anouck FOURMIGUE, commissaire centrale d'AUBERVILLIERS, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Charles BUSNEL, commissaire central adjoint à AUBERVILLIERS ;
- M. Olivier GUIBERT, chef de la circonscription d'EPINAY-SUR-SEINE, et, en son absence, par son adjoint M. Thierry BEUZART ;
- Mme Aurélia DRAGONE, chef de la circonscription de SAINT-OUEN, et, en son absence par son adjoint M. Philippe DURAND ;
- M. Vincent GORRE, chef de la circonscription de STAINS, et, en son absence, par son adjointe Mme Réjane BIDAULT ;
- M. Mathieu HERVÉ, commissaire central adjoint de SAINT-DENIS ;
- Mme Marie-Christine DANION, chef de la circonscription de la COURNEUVE.

#### Délégation de la DTSP 93 - 3<sup>ème</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier SIMON, chef du 3<sup>ème</sup> district à la DTSP 93, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Christophe BALLEET, chef de la circonscription de VILLEPINTE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Emmanuelle BERTHIER, chef de la circonscription de Blanc-Mesnil, et, en son absence, par son adjoint M. Jean-Philippe OSTERMANN ;
- Mme Clotilde SCHATZ, chef de la circonscription du RAINCY et, en son absence, par son adjoint M. Philippe ROUCHE ;

- M. Christian BOURLIER, chef de la circonscription de LIVRY-GARGAN, et, en son absence, par son adjointe Mme Carine JEAN ;
- Mme Isabelle RIVIERE, adjointe au chef de la circonscription de VILLEPINTE ;
- Mme Pauline LUKASZEWICZ, adjointe au chef de la circonscription d'AULNAY-SOUS-BOIS.

#### Délégation de la DTSP 93 - 4<sup>ème</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel MILLOT, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Anne MUSART, chef de la circonscription de NOISY-LE-GRAND, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Armel GAND, chef de la circonscription de CLICHY-SOUS-BOIS – MONTFERMEIL, et, en son absence, par son adjoint M. Pierrick BRUNEAUX ;
- M. Jules DOAT, chef de la circonscription de GAGNY, et, en son absence, par son adjoint M. Francis SABATTE ;
- Mme Adeline JAMAIN, chef de la circonscription de NEUILLY-SUR-MARNE, et, en son absence, par son adjoint M. Frédéric SONDERER ;
- Mme Anne THIEBAUT, adjointe au chef de la circonscription de NOISY-LE-GRAND ;
- M. Gabriel MILLOT, commissaire central de MONTREUIL-SOUS-BOIS, et, en son absence, par son adjointe Mme Lauriane ALOMENE ;
- M. Pierre FREYSSENGEAS, chef de la circonscription de ROSNY-SOUS-BOIS, et, en son absence par son adjointe Mme Christine MAURRIC.

### **Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne**

#### **Article 16**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien DURAND, la délégation qui lui est accordée par les articles 11 et 12 est exercée par M. Frédéric CHEYRE, directeur adjoint territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne (DTSP 94), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par M. Sébastien ALVAREZ, chef d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Zeljko ILIC, chef de la sûreté territoriale à CRETEIL, et, en son absence, par son adjoint M. Emmanuel VAILLANT ;
- pour le 1<sup>er</sup> district, M. François DAVIOT, chef de la circonscription de SAINT-MAUR-DES-FOSSES ;
- M. Emmanuel BOISARD, chef du 2<sup>ème</sup> district à la DTSP 94, commissaire central de VITRY-SUR-SEINE ;
- M. Stéphane CASSARA, chef du 3<sup>ème</sup> district à la DTSP 94 ;
- M. Gilles LABORIE, chef du 4<sup>ème</sup> district à la DTSP 94, commissaire central de NOGENT-SUR-MARNE.

Délégation est donnée à M. Christophe GAUCHON, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs aux visas de diverses pièces comptables de la régie d'avance, les actes de gestion et d'ordonnancement ainsi que les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaire et CHORUS DT,

applications informatiques remettantes à CHORUS. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions, par son adjointe Mme Sonia CHAVATTE, attachée d'administration.

#### Délégation de la DTSP 94 – 1<sup>er</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DAVIOT, chef de la circonscription de SAINT-MAUR-DES-FOSSES, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Clara FAVRET, commissaire centrale adjointe à CRETEIL ;
- Mme Mathilde PIGNÉ, commissaire centrale adjointe de VITRY-SUR-SEINE, et en son absence par M. Alain TENDRON, adjoint au chef de la circonscription de BOISSY-SAINT-LEGER ;
- M. Gilles JACQUEMAND, chef de la circonscription d'ALFORTVILLE ;
- M. Laurent PIQUET, chef de la circonscription de CHARENTON-LE-PONT, et, en son absence, par son adjoint M. Fabrice HONORE ;
- Mme Sylke WYNDAELE, chef de la circonscription de MAISONS-ALFORT, et, en son absence, par son adjoint M. Olivier MARY ;
- M. Didier DESWARTES, adjoint au chef de la circonscription de SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

#### Délégation de la DTSP 94 – 2<sup>ème</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel BOISARD, chef du 2<sup>ème</sup> district à la DTSP 94, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Dorothee VERGNON, chef de la circonscription de CHOISY-LE-ROI et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Mathilde PIGNÉ, commissaire centrale adjointe de VITRY-SUR-SEINE ;
- M. Nicolas DE LEFFE, chef de la circonscription d'IVRY-SUR-SEINE, et, en son absence, par son adjointe Mme Corinne LEHMANN ;
- M. Thierry OYEZ, adjoint au chef de la circonscription de CHOISY-LE-ROI ;
- Mme Hanem HAMOUDA, chef de la circonscription de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, et, en son absence, par son adjoint M. Roland LEUVREY.

#### Délégation de la DTSP 94 – 3<sup>ème</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CASSARA, chef du 3<sup>ème</sup> district à la DTSP 94, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Stéphane STRINGHETTA, commissaire central du KREMLIN-BICETRE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Mickaëlle LE BRAS, commissaire centrale adjointe de L'HAY-LES-ROSES ;
- Mme Juliette LAFFARGUE, commissaire centrale adjointe du KREMLIN-BICETRE.

#### Délégation de la DTSP 94 – 4<sup>ème</sup> district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LABORIE, chef du 4<sup>ème</sup> district à la DTSP 94, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Frédéric SEGURA, chef de la

circonscription de CHAMPIGNY-SUR-MARNE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Stéphane MOMEGE, adjoint au chef de la circonscription de CHAMPIGNY-SUR-MARNE ;
- M. Hugo KRAL, chef de la circonscription de CHENNEVIERES-SUR-MARNE, et en son absence, par son adjointe Mme Sylvie DEGERINE ;
- Mme Diane LE COTTIER, chef de la circonscription de VINCENNES, et, en son absence, par son adjoint M. Jean-Marc AKNIN ;
- M. Christophe VERDRU, adjoint au chef de la circonscription de Fontenay sous Bois.

### **Article 17**

Le préfet, directeur du cabinet et la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la zone de défense de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 25 septembre 2020

signé

M. Didier LALLEMENT